

Les autres accords conclus entre le Canada et l'Ontario prévoient la contribution du gouvernement fédéral à la construction des barrages Parkhill au coût de \$825,000 dans le bassin de la rivière Ausable, dans l'ouest de l'Ontario, et d'ouvrages de contrôle et de conservation des eaux, au coût de 24 millions de dollars, projetés sur les rivières Humber et Don, dans la région métropolitaine de Toronto. Les Administrations intéressées sont la *Ausable River Conservation Authority* et la *Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority*. Avant l'adoption de la loi, le gouvernement fédéral avait acquitté 37.5 p. 100 du coût des barrages Shand et Luther Marsh sur la rivière Grand, le barrage Conestogo sur la rivière du même nom, ainsi que le barrage Fanshawe sur la rivière Thames.

Pour bénéficier de l'aide fédérale prévue en vertu de la loi sur l'aide à la conservation des eaux, les projets doivent répondre à trois conditions: ils doivent tout d'abord servir à prévenir les inondations ou à d'autres fins utiles; ils doivent revêtir une importance considérable au regard des possibilités financières de la province intéressée; et les travaux doivent bénéficier à toute une collectivité. La loi exige aussi l'exécution de certains ouvrages complémentaires en plus des ouvrages principaux de contrôle et de conservation des eaux.

### Sous-section 2.—Entreprises provinciales

**Saskatchewan\*.**—Le Service de la conservation et de l'aménagement du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan a été mis sur pied en 1949 pour administrer les droits de captation d'eau dans la province et pour exécuter un programme efficace d'irrigation, de drainage, de protection contre l'inondation, de rétablissement et d'amélioration des terres. Au cours des années, le Service a mis l'accent sur différents aspects du programme: ainsi durant les années 1950, les travaux de drainage et de protection contre l'inondation ont reçu une attention spéciale, mais à cause de la sécheresse plus ou moins prononcée de ces quatre dernières années, les travaux d'irrigation et l'aménagement des pâturages communs ont pris les devants. Voici un résumé des travaux du Service jusqu'au 31 mars 1961.

*Captation d'eau.*—Les ressources hydrauliques superficielles et souterraines sont administrées par la Division des droits de captation d'eau du Service. Le 31 mars 1961, 6,204 ouvrages visés par un permis et 1,636 autorisés en vertu de la loi sur les droits de captation d'eau permettaient un emmagasinage de 457,584 pieds-acres; deux centrales hydro-électriques détenaient un permis et trois autres en avaient demandé un en vertu de la loi sur les ressources hydrauliques; 123 puisatiers étaient pourvus d'un permis et avaient déclaré le forage de 1,293 puits en vertu de la loi sur la conservation des eaux souterraines.

*Ouvrages d'irrigation.*—Jusqu'à la fin de mars 1961, 54 ouvrages d'irrigation avaient été entrepris après des levés topographiques couvrant 440,289 acres (dont la moitié environ sont arrosées par la rivière Saskatchewan-Sud). En outre, 340 milles de fossés avaient été creusés et 1,716 ouvrages de régularisation avaient été construits. Quarante-six districts d'utilisateurs avaient été organisés (un de plus qu'en 1960) qui s'étendaient sur environ 203,749 acres.

*Drainage et protection contre l'inondation.*—A la fin de mars 1961, il s'est fait des travaux intéressant 461 entreprises de drainage et de protection contre l'inondation et des levés topographiques sur 196,785 acres; on a creusé 682 milles de fossés et construit 977 ouvrages de régularisation. Un total de 8,393,178 acres ont été organisées en 79 régions de conservation.

*Aménagement des terres et établissement de pâturages.*—Fin mars 1961, 154 entreprises d'aménagement de terres et de pâturages communs avaient fait l'objet de travaux.

\* Revu par le sous-ministre du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.